



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 février 2022

Implantation d'un nouveau centre éducatif fermé à Lure, en Haute-Saône

A la suite d'un partenariat fructueux entre les élus et les services de l'Etat, le département de Haute-Saône accueillera d'ici fin 2024 un centre éducatif fermé (CEF) dans le cadre du programme présidentiel de création de 20 nouveaux CEF. La protection judiciaire de la jeunesse y prendra en charge des mineurs en conflit avec la loi.

Ayant manifesté son intérêt pour accueillir un CEF « nouvelle génération », la ville de Lure, en Haute-Saône, a été retenue par le ministère de la justice pour l'implantation, fin 2024, d'une nouvelle structure destinée à accueillir des mineurs en conflit avec la loi.

La Franche-Comté se dotera ainsi d'un établissement proposant une prise en charge éducative dédiée, pensée comme une alternative à l'incarcération pour les mineurs les plus ancrés dans la délinquance et gérée par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

La prise en charge éducative en CEF est en effet intensive et contenante. Le placement d'un mineur en CEF s'inscrit ainsi dans une démarche de réapprentissage de la vie quotidienne, en collectivité, s'appuyant sur la responsabilisation quant à l'acte commis, la prévention des conduites à risques et la socialisation pour une meilleure réinsertion.

L'implantation à Lure de ce CEF « nouvelle génération » répond à la volonté d'une justice de proximité et aux besoins exprimés par les juridictions. Le maintien des liens familiaux y sera favorisé et la préparation à la sortie renforcée, dans l'intérêt des jeunes pris en charge, de leurs familles et de la société.

La concertation et la mobilisation de toutes les parties prenantes – ministère de la justice, élus locaux, préfecture, responsable régional de la politique immobilière de l'État - a permis une gestion efficace du processus, de l'étude de faisabilité du projet, au respect des obligations réglementaires requises (PLU notamment), à la concertation locale.

Un concours architectural sera lancé ; une fois celui-ci retenu les travaux pourront débiter. Cette installation ne manquera pas de mobiliser les entrepreneurs locaux et de développer l'économie locale.

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux
Tél : 01 44 77 63 15
secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

Quelques données clés

69 % des mineurs sortis de CEF ne sont pas incarcérés dans les 3 années qui suivent.
(Source : étude des données 2018/2019 sur les sorties de CEF 2016/2017)

Les mineurs placés en CEF représentent environ 25 % des mineurs confiés à un établissement de placement de la PJJ.

Le placement représente 4 % des mesures suivies par la PJJ. 52% des mesures sont de milieu ouvert et 44 % sont des mesures d'investigation. Au 1er janvier 2022, on comptait 645 mineurs détenus.

En 2020, la protection judiciaire de la jeunesse a suivi 132 467 jeunes dont 78 433 au pénal.